



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CHARTRE

Version en date du 05/06/2020

PLATEFORME RÉGIONALE
POUR L'ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN BRETAGNE





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
LE CONTEXTE RÉGIONAL	3
LA PLATEFORME RÉGIONALE POUR L'EEDD	5



PRÉAMBULE

« L'éducation à l'environnement est une éducation civique, qui a pour but d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme, complexité due à l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels. » **Conférence de Tbilissi, 1977.**

L'éducation à l'environnement et au développement durable, dite « EEDD », a pour but la formation de citoyens respectueux de leur environnement et des équilibres planétaires. Elle prend en compte les dimensions écologiques, sociales, culturelles et économiques de l'environnement, formant ainsi à l'analyse de systèmes complexes. Elle porte un projet éducatif de transformation de notre rapport au monde s'inscrivant dans des valeurs de respect, de solidarité dans l'espace et dans le temps, et de responsabilité. Elle est éducation à la citoyenneté.

En Bretagne, l'EEDD porte l'ambition de la mise en mouvement des citoyens vers une transition écologique et solidaire réussie sur des thématiques variées :

- **l'eau et la biodiversité** : pour des citoyens conscients de la place de l'homme dans la nature, respectueux du vivant et des écosystèmes, soucieux de la préservation de la ressource en eau, sensibles aux liens terre/mer
- **la consommation** : pour une réduction drastique des déchets, particulièrement des déchets plastiques, pour le développement des réseaux collaboratifs, pour une économie de la fonctionnalité
- **la mobilité** : pour des déplacements raisonnés, doux, décarbonnés, pour le développement de réseaux de transports en commun adaptés aux besoins et aux usages de chacun
- **l'énergie** : pour la sobriété énergétique de tous les utilisateurs, le déploiement des énergies renouvelables, la construction de logements sains, passifs, l'amélioration du parc d'habitation existant
- **la santé** : pour une meilleure connaissance des enjeux et des déterminants de santé, l'amélioration de la prévention, la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales,
- **l'alimentation** : pour une alimentation saine, équilibrée, sans pesticides, locale, de saison, pour une prise de conscience de l'importance de l'environnement et de la nature sur l'être humain et pour sa santé
- **la citoyenneté** : pour l'investissement de tous les Bretons dans la vie locale, l'engagement intergénérationnel, la participation aux décisions. Pour un aménagement raisonné du territoire, un mode de vie soucieux des générations futures et la réduction des inégalités.

LE CONTEXTE RÉGIONAL

En 2003, après la parution d'un Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement, les acteurs bretons ont souhaité se doter d'un plan régional, adapté aux caractéristiques et aux enjeux de leur territoire. Ce plan régional a été signé le 21 septembre 2005 par 10 partenaires, après une phase de co-élaboration sous l'animation du Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB).

- la Direction régionale de l'environnement de Bretagne
- l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)
- la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
- le Conseil général des Côtes-d'Armor
- l'Agence pour le développement de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- le Conseil général du Finistère
- le Conseil régional de Bretagne
- le Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- le Conseil général du Morbihan
- le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB)

Le plan régional d'action avait 4 objectifs principaux, chacun décliné en sous-objectifs.

En 2015, le REEB a mené un travail d'évaluation de ce plan et de chacun de ses objectifs. Il ressort de ce bilan qu'une mobilisation de tous les acteurs et un renforcement du

Objectif 1 Diversifier les publics

Objectif 2 S'impliquer dans les territoires

Objectif 3 Renforcer la connaissance et la recherche

Objectif 4 Favoriser l'organisation des acteurs

réseau permettrait à l'EEDD de progresser et améliorerait sa visibilité dans les territoires.

Le rapport complet est disponible ici:

http://www.reeb.asso.fr/IMG/pdf/10_ans_d_eedd_et_maintenant_.pdf

Aujourd'hui, la société a changé, les problématiques environnementales ont continué d'évoluer, la prise de conscience citoyenne a progressé. Mais les enjeux de l'EEDD restent extrêmement larges et concernent tous les domaines de la vie quotidienne : l'eau, l'habitat, la consommation, l'énergie, la mer, la mobilité, l'énergie, les déchets, la biodiversité, la solidarité, la santé, etc.

En 2015, 193 pays dont la France se sont engagés collectivement à atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU à l'horizon 2030. En 2016, l'Accord de Paris sur le changement climatique est entré en vigueur, répondant à la nécessité de limiter la hausse des températures mondiales. Dans le même temps, au niveau régional, un nouveau projet de territoire se dessine à travers la Breizh COP, afin d'accélérer le mouvement de transition dans lequel la Bretagne est déjà résolument engagée.

Plus que jamais, tous les acteurs de la société, tels que les services de l'État, les collectivités locales, les associations, les acteurs du monde économique, de l'entreprise doivent se mobiliser pour développer et renforcer les actions partenariales en faveur de l'éducation aux transitions et à la mobilisation citoyenne.



LA PLATEFORME RÉGIONALE POUR L'EEDD

Missions

La Plateforme Régionale pour l'EEDD, ci-après dénommée « la Plateforme » est un réseau multi-acteurs et un espace d'échanges, de coordination, de concertation et d'impulsion d'actions partagées en faveur de l'EEDD en Bretagne.

Sa mission générale est de faciliter l'émergence de projets qui développent le savoir vivre sur le territoire et la solidarité dans des partenariats locaux (associations, entreprises, collectivités, socio-professionnels, établissements scolaires, scientifiques, experts). À partir des enjeux du territoire et de ses caractéristiques socio-culturelles, les projets doivent se traduire en actions favorisant la solidarité entre les citoyens, visant à préserver l'environnement, à atténuer les impacts du changement climatique et à s'y adapter.

Pour ce faire, elle constitue un espace d'échanges et de coopération, permettant:

- d'échanger, au niveau régional, sur les stratégies et actions de chacun des acteurs, dans le but de les mettre en synergie, de faire jouer les complémentarités et de gagner en cohérence
- de proposer ou construire des réponses collectives aux problématiques communes rencontrées par les acteurs, en favorisant la mutualisation des ressources et la circulation de l'information

Elle renforce la connaissance des acteurs sur l'éducation à l'environnement et aux transitions, d'abord au sein de la Plateforme, puis avec l'ensemble des acteurs bretons, pour :

- Contribuer au développement d'une culture partagée
- Identifier les actions portées par chacun

Elle identifie et rend lisible les moyens humains, techniques et financiers mobilisables dans les territoires pour améliorer la complémentarité des actions.

Objectifs

Dans le respect des compétences et de l'indépendance de chacun de ses membres, la Plateforme a pour finalité de faire vivre une stratégie régionale, visant à renforcer l'accompagnement au changement par l'éducation, la formation, la sensibilisation et l'information pour et avec tous, partout et tout au long de la vie.

Cette stratégie s'articule autour des objectifs suivants :

- Mobiliser tous les Bretons pour la transition écologique et solidaire ;
- Coordonner les acteurs bretons engagés dans l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Poursuivre le déploiement des actions actuelles et leur renforcement par de nouvelles actions ;
- Assurer la bonne articulation entre la présente charte et les différents documents stratégiques régionaux existants (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Plan régional santé environnement, etc).

Membres

Les signataires de la présente charte constituent les membres de la Plateforme.

Tout acteur se reconnaissant dans les objectifs du présent document et souhaitant s'engager pour l'EEDD en Bretagne, qu'il soit issu de services de l'État, de collectivités territoriales, d'associations, de syndicats de salariés, d'entreprises et d'acteurs territoriaux organisés peut solliciter l'adhésion à la Plateforme.



Fonctionnement

La Plateforme est dépourvue de structuration juridique. Elle s'organise autour d'un comité stratégique et d'un comité technique.

Le comité stratégique

Organe de portage politique, il est composé des représentants des signataires de la charte, et notamment :

- le Préfet de région, représentée par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou son représentant,
- le Recteur de l'académie de Rennes ou son représentant,
- le Directeur régional de l'ADEME ou son représentant,
- le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne ou son représentant,
- le Directeur régional de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ou son représentant,
- le Président du conseil régional ou son représentant,
- les Présidents des conseils départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ou leurs représentants,
- le co-Président du Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB) ou son représentant.

Il se réunit au moins une fois par an. Il porte les orientations stratégiques de l'EEDD adaptées aux enjeux locaux et aux réalités territoriales, approuve le programme de travail annuel et les rapports d'activité sur proposition du comité technique.

L'accueil de nouveaux membres est validé par le comité stratégique à l'unanimité des membres présents.

Le comité technique

Il est composé des correspondants techniques des membres du comité stratégique, ainsi que du ou des représentants de chacun des signataires de la présente charte.

Il prépare, met en œuvre et évalue le programme de travail annuel, organise la communication et prépare les rapports d'activité. Il se réunit en moyenne quatre fois par an.

Le comité technique est légitime pour constituer tout groupe de travail thématique nécessaire à la conduite de ses missions. L'animation de ces groupes de travail est assurée par un ou plusieurs membres du comité technique.

Le programme de travail

Il décline annuellement les objectifs de la charte. Il est établi et évalué par les membres du comité technique et approuvé par le comité stratégique.

Moyens

Les moyens humains

L'engagement des membres est fonction de la taille et de l'objet de la structure (temps, disponibilité, moyens, etc) et du niveau de l'instance à laquelle ils participent (comité stratégique / comité technique, groupes de travail).

L'animation de la Plateforme est assurée conjointement par le REEB et la DREAL.

Les moyens financiers

La plateforme régionale pour l'EEDD ne dispose pas de moyens financiers propres. Cependant, les membres peuvent s'engager, y compris financièrement, dans des actions menées en commun entre plusieurs structures.



Durée et modification de la charte

La durée de validité de la présente charte est de 5 ans à compter de la date de sa signature, renouvelable une fois.

Toute modification de la présente charte devra être approuvée à l'unanimité par les membres du comité stratégique.

À Rennes, le

Pour la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Le Directeur, **Marc Navez**



Pour la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le Directeur, **Michel Stoumboff**



Pour la région académique Bretagne

Le Recteur de l'Académie de Rennes,
Chancelier des universités, **Emmanuel Ethis**

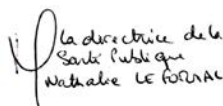
Pour la Direction régionale de l'office français pour la biodiversité

La Directrice, **Sylvie Detoc**



Pour l'Agence régionale de santé de Bretagne

La Directrice, **Nathalie Le Formal**



Pour l'ADEME

Le Directeur régional, **Jean-Noël Guerre**



Pour le Président du Conseil régional
de Bretagne, par délégation

Le vice-Président en charge du climat, de l'environnement,
de l'eau et de la biodiversité, **Thierry Burlot**




Pour le Conseil départemental du Finistère

La Présidente, **Nathalie Sarrabezolles**



Pour le Conseil départemental des Côtes-d'Armor

Le Président, **Romain Boutron**



Pour le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Le Président, **Jean-Luc Chenut**

Pour le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

Le co-Président, **Michel Clech**



Pour la Chambre de l'économie sociale
et solidaire de Bretagne

Le Président, **Michel Jezequel**



DREAL Bretagne
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
35065 Rennes cedex
02 99 33 45 55

Conception / Illustration :
Caroline Buhot-Ecalle, Allison Gaulier



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*